



ORDO D'ASSEMBLÉE

Séance ordinaire du 15 juin 2016

1. Adoption de procès-verbaux:

1.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2016;

2. Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques): aucune;

3. Journal des achats et liste des comptes à payer;

4. Période de questions;

5. Avis de motion et adoption de règlement:

5.1. Avis de motion du règlement modifiant le règlement 554-2016, règlement sur les fossés et l'aménagement des ponceaux d'entrées charretières;

6. Lettres de citoyens de Saint-Paul:

6.1. Lettre de M. Pierre Goyet, 9, rue Pierre-Laporte, Saint-Paul Re: Démission à titre d'administrateur de OMH de Saint-Paul;

6.2. Lettre de M^{me} Julie Corfield, gérante de la Pharmacie Proxim F. Dupuis et J. Laurin inc., 732, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul Re: Permission pour installer une caravane santé et la roulotte de Héma-Québec sur le terrain municipal voisin, les 11 et 15 juillet 2016;

7. Urbanisme;

8. Travaux publics:

8.1. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-28-2016 Re: Renouvellement des contrats d'entretien préventif du groupe électrogène GD-2213 de la station de pompage Royale et GD-1886 de la station de pompage Curé-Valois;

8.2. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-29-2016 Re: Modification de la liste des fournisseurs - Demande de soumissions - Acquisition de lampadaires - Phase I du Bourg Boisé (Règlement 550-2015);

8.3. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-30-2016 Re: Correction de pavage face au 464, chemin Forest, Saint-Paul;

8.4. Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-31-2016 Re: Poste de journalier-manoeuvre temporaire à temps plein;

9. Protection;

10. Culture;

11. Loisirs:

- 11.1. Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-27-2016 Re: Embauche d'un surveillant de plateau / Conciergerie;
- 11.2. Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-28-2016 Re: Installation d'une clôture au parc Amyot;
- 11.3. Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-29-2016 Re: Embauche du personnel d'animation du camp de jour 2016 - Remplacements et ajouts;
- 11.4. Rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-30-2016 Re: Embauche de personnel - Fête de la Famille 2016;

12. Administration:

- 12.1. État des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2016;
- 12.2. État des activités financières – Comparatif – comptable – 31 mai 2015 VS 31 mai 2016 et projetées au 31 décembre 2016;
- 12.3. Projet novateur en milieu rural - Sentier éclairé au Boisé Paulois;
- 12.4. Adjudication du contrat d'assurance collective par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;

13. Développement économique;**14. Lettres entraînant des décisions:**

- 14.1. Lettre de M. Daniel Michelin, attaché politique au bureau de la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon Re: Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - exercice 2016-2017 - Accusé réception de notre formulaire de demande de subvention;

15. Autres correspondances;**16. Autres affaires:**

- 16.1. Autorisation pour l'émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 333, rue du Faubourg - Article 13: Omission par le gardien d'un chien, sauf d'un chien-guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien (premier plaignant);
- 16.2. Autorisation pour l'émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 333, rue du Faubourg - Article 13: Omission par le gardien d'un chien, sauf d'un chien-guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien (deuxième plaignant);

16. Autres affaires: (suite)

- 16.3. Autorisation pour l'émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 130, boulevard Brasard - Article 12.1 : Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances;
- 16.4. Autorisation pour émission d'un constat d'infraction au règlement numéro 509-2011, règlement concernant les animaux – 11, rue Michel-Bolduc - Article 12.1 : Un chien doit être porté ou conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances;

17. Période de questions.